

Décision

Générale

colonial

## Décision n° 454 du 8 mai 1951 :

n° 454

Ministère

ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication

8 mai 1951

Numéro JO

n° 6 du 15/06/1951

Date du numéro

15 juin 1951

### TEXTE INTÉGRAL

1° IL est créé à Djibouti une commission de l'éducation de base composée comme suit : Président : M. le Gouverneur de la Côte Française des Somalis; Vice-Président : M. le Chef du Service de l'Enseignement; Membres : Deux délégués du Conseil Représentatif; M. le Chef du Service des Affaires administratives; M. le Directeur du Service des Travaux publics; M. le Médecin-Chef du Service de Santé; M. le Chef du Service vétérinaire; M. l'Inspecteur du Travail; M. le Préfet apostolique; M. le Cadi de Djibouti; Secrétaire : M. Vignon, instituteur à Djibouti. 2° Cette Commission se réunira sur convocation de son Président.